

décisions des bureaux géographiques dans la conduite de leurs opérations.

Le *Bureau des affaires technologiques et économiques* élabore et coordonne la politique suivie par le Ministère en ce qui concerne les grandes questions économiques, scientifiques et «environnementales» qui, sur le plan international, viennent au premier rang des préoccupations du Canada. Il groupe quatre directions: celle de la coopération, celle de la politique commerciale, celle des transports, des communications et de l'énergie et celle des sciences et de l'environnement.

La *Direction de la coopération* coordonne les divers points de vue du Ministère sur les questions d'aide extérieure; c'est par son intermédiaire que se font les consultations avec l'Agence canadienne de développement international et avec d'autres ministères et organismes de l'État dont relèvent certains aspects de l'aide au développement, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. La Direction est également chargée d'étudier l'importance des relations commerciales canadiennes du point de vue des intérêts des pays en voie de développement et elle assure la liaison avec la Société pour l'expansion des exportations et le Centre de recherches pour le développement international. Ses représentants participent aux consultations interministérielles sur les questions d'aide et sur certaines questions touchant les relations commerciales et intéressant les pays en voie de développement: elle dirige la préparation des réunions des instances internationales axées sur la coopération (Conférence sur la coopération économique internationale, Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, banques régionales de développement) dont le Canada fait partie et participe au recrutement des membres des délégations qui y sont envoyées.

La *Direction de la politique commerciale* est responsable de la politique économique du Ministère, notamment en ce qui touche le commerce, les ressources et les questions de politique financière et d'investissements. Elle coordonne les activités du gouvernement, formule les positions canadiennes en matière de politiques au sein d'organisations économiques multilatérales telles que l'Organisation de coopération et de développement économique, le Conseil écono-